

Compte-rendu de la réunion des Référents de proximité Etablissement Siège – 15 mai 2025

Début de réunion : 9h30

Fin de réunion : 10h46

Liste des Référents de proximité :

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement

Responsable Relations Sociales

1. Point sur les effectifs de l'Etablissement Siège

Effectifs

La Responsable Relations Sociales communique les dernières données relatives aux effectifs :

	30/04/2025	30/04/2025	30/04/2025	30/04/2025	
	CDD	CDD	CDI	CDI	Grand Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
CAD	23	7	824	628	1482
AMA	4	1	287	106	398
AMN	61	36	342	117	556
NCA	23	18	326	168	535
TOTAL	111	62	1779	1019	2971

	AMN	AMN	NCA	NCA	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
Dont Alternants					
Apprenti	48	33	7	3	91
Contrat de professionnalisation	3	1	1		5
Total	51	34	8	3	96

2. Point d'actualité sociale

Le département Product Packaging, intégré à la direction Revenue Optimization (sous la responsabilité [REDACTED] des équipes RMA a adapté son organisation du temps de travail en ajustant les plages des horaires individualisés qui sont depuis le mois dernier désormais les suivantes : Plages mobiles : de 8h30 à 9h30 le matin et de 16h30 à 17h30 l'après-midi / Plage fixe : de 9h00 à 17h00.

Par ailleurs, la Responsable Relations sociales rappelle que la Global Well-being Week, dont la programmation est disponible sur [THE HUB](#) se déroulera du 19 au 23 mai 2025.

3. Point du chef d'établissement

Le Chef d'établissement rappelle qu'aujourd'hui marque l'ouverture de l'ex-Disney Studio 1, désormais World Premiere, une nouvelle étape clé dans la transformation du second parc de notre destination.

4. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques identifiées.

➤ DIVERS – Remboursement transport commun

Concernant le remboursement de la carte Navigo, les référents de proximité ont exprimé le besoin d'obtenir des précisions sur le mode de remboursement compte tenu du dézonage.

Le forfait Navigo est dézonné les week-ends, les jours fériés, pendant les petites vacances scolaires de la zone C, ainsi que de mi-juillet à mi-août. Ce dézonage permet aux usagers de voyager dans toutes les zones d'Île-de-France, sans coût supplémentaire. L'achat de l'abonnement reste toutefois soumis à un choix de zones et le remboursement employeur à hauteur de 80 % s'effectue sur la base des zones choisies ainsi que du domicile du salarié. Ainsi, dans le formulaire de demande de remboursement, les Cast members peuvent opter pour un abonnement couvrant les zones 1 à 5 ou zones 4 à 5, les tarifs étant mis à jour chaque année dans nos systèmes.

➤ DIVERS – Bâtiments administratifs

Les Référents de proximité s'interrogent sur la possibilité de procéder à des aménagements des terrasses des bâtiments administratifs.

Après avoir finalisé l'aménagement de la terrasse de Citalys, les équipes travaillent désormais sur l'aménagement de la terrasse de Greenwich. Cependant, pour des raisons de sécurité notamment liées aux intempéries et à la situation particulière de la zone (située au-dessus d'une gare routière), le Chef d'établissement précise que l'installation de parasols n'est pas envisageable.

➤ **DIVERS – Restauration collective**

Les Référents de proximité s'interrogent sur la possibilité de consulter les Cast Members au sujet de leur fréquentation de la restauration collective afin d'ajuster les stocks en conséquence.

Le Chef d'établissement indique si un plat de la formule venait à manquer, celui-ci est remplacé par un plat de qualité équivalente au même tarif. De plus, il rappelle que toute information fournie par les Cast Members concernant des variations de fréquentation (par exemple, une réunion d'équipe exceptionnelle sur site, un événement spécifique ou un changement de planning de groupe) est essentielle. Ces informations permettent à notre prestataire, Sodexo, d'ajuster ses prévisions en conséquence.

En fin de réunion, plusieurs réclamations ont également été formulées au Chef d'établissement qui pourront faire l'objet d'une réponse ultérieure.

Interrogé sur ce point, le Chef d'établissement a toutefois tenu à apporter quelques précisions concernant les évolutions à venir liées au Pass en Scène. Il a indiqué que dès le 1^{er} juin 2025 seules les entrées effectivement utilisées seront prises en compte pour le calcul des cotisations sociales. Chaque entrée validée à l'aide du Pass en Scène sera ainsi valorisée à hauteur de 1,70 € sur le bulletin de paie afin de déterminer les cotisations sociales afférentes.

Ils invitent les Référents de proximité à consulter la dernière communication à ce sujet publié par [THE HUB](#) pour obtenir plus de détails sur l'ensemble des évolutions à venir.

La prochaine réunion aura lieu

Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le 6 juillet 2025.

Siège